
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarantième séance – Mercredi 10 mars 2021, à 17 h 30

Présidence de M^{me} Albane Schlechten, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Roxane Aubry, M. Simon Brandt et M^{me} Jacqueline Roiz.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan, maire, M^{me} Frédérique Perler, vice-présidente, M. Alfonso Gomez, conseiller administratif, M^{mes} Christina Kitsos et Marie Barbey-Chappuis, conseillères administratives.*

CONVOCATION

Par lettre du 24 février 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 9 mars et mercredi 10 mars 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Questions orales.

La présidente. Nous commençons par les réponses du Conseil administratif aux questions orales posées hier à la séance de 17h30.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. J'ai plusieurs réponses à apporter par rapport aux questions qui m'ont été posées hier. La première concerne la question de M^{me} Michèle Rouillet sur le fonds Zell et le fait que le testament de M^{me} Zell n'est pas un document public. M^{me} Rouillet demandait si la commission des finances pouvait le recevoir et l'examiner. La réponse est positive: je tiens le testament de M^{me} Zell à la disposition tant de M^{me} Rouillet – pour le lui montrer – que de la commission des finances, évidemment, à laquelle je le distribuerai. J'ai déjà fait une lecture – très brève – du passage concerné, lundi soir sur les plateaux de TV Léman bleu. Vous pourrez voir que c'est limpide et que le testament lève toute ambiguïté, Mesdames et Messieurs.

La deuxième réponse que j'avais à fournir concerne la question de M. de Kalbermatten sur l'espace de liberté pour chiens de l'avenue Théodore-Weber.

Selon M. de Kalbermatten, cet espace serait laissé à l'abandon par nos services. Sachez, Monsieur le conseiller municipal, que ce parc est fermé à la suite de la réfection des cheminements. En effet, pour garantir leur solidité, il est nécessaire qu'ils durcissent avant tout piétinement. Le Service des espaces verts (SEVE) se doit donc de protéger à l'aide de barrières certaines zones, en particulier celles actuellement en terre, préparées pour des semis afin de pouvoir ouvrir cet espace rapidement. Tant le SEVE que moi-même confirmons auprès de M. de Kalbermatten notre amour des animaux de compagnie, et principalement des chiens.

J'aimerais aussi répondre à M. Denis Ruyschaert. Il nous demandait, suite au refus par Genève – avec 60% de non – de l'accord commercial avec l'Indonésie, ce que faisait la Ville pour répondre à l'exigence claire et croissante sur le commerce équitable et respectueux de l'environnement. Monsieur le conseiller municipal, la Ville fait beaucoup de choses – je dirais même énormément de choses – en matière de commerce équitable et respectueux de l'environnement. L'ensemble de ces mesures est répertorié sur les pages du Service Agenda 21 – Ville durable, ainsi que sur le site internet de la Ville de Genève.

J'avais déposé en tant que conseiller municipal, en son temps, la motion M-1164 intitulée «Pour que la Ville de Genève soutienne la campagne Fair Trade Town pour un commerce équitable et une économie solidaire», qui a été acceptée par le Conseil municipal. Le 11 mars 2020, le Conseil administratif précédent a annoncé que l'exécutif validait le principe d'une demande d'adhésion de la Ville de Genève à la campagne de Faire Trade Town. Le 27 janvier 2021, le nouveau Conseil administratif a également communiqué son adhésion à cette campagne qui renforce les principes du commerce équitable dans les procédures d'achat publiques et qui permet d'augmenter la part des fournisseurs répondant à ces critères – notamment dans le domaine des textiles, des chaussures et des accessoires. Cette campagne prévoit en outre d'élaborer et de diffuser une offre à tous les départements municipaux proposant des solutions pour le café en grains, par exemple, afin qu'il soit issu du commerce équitable et biologique. Elle fixe des objectifs visant à renforcer significativement la part de produits labellisés «commerce équitable» dans les établissements de restauration collective. Enfin, elle promeut des campagnes de sensibilisation auprès de la population et des acteurs et actrices économiques, afin de souligner l'importance de s'engager en faveur de ce type de commerce équitable et solidaire.

Pour terminer, je réponds à M. Provini, qui voulait savoir le nombre, l'âge et l'état sanitaire des arbres figurant dans le projet Clé-de-Rive refusé dernièrement par plus de 63% de la population genevoise. Sachez, Monsieur le conseiller municipal, qu'une étude phytosanitaire de ces arbres avait été faite pour le concours, en son temps, et qu'une information du Service des espaces verts (SEVE) avait été élaborée dans ce cadre. Cette étude date de 2012, il faut donc la considérer avec réserve, mais c'est la plus récente à disposition.

Il y avait alors 66 arbres dans le périmètre; je crois qu'on a parlé de 69 arbres, peut-être y en a-t-il trois qui se sont développés de manière spontanée, je ne peux pas vous le dire. En tout cas, selon cette étude, parmi ces 66 arbres, 3 avaient entre cinq et dix ans, 40 avaient une vingtaine d'années et 16 environ une soixantaine d'années, à l'époque; 7 arbres étaient centenaires.

Je passe à leur état sanitaire: en 2012, 97% de ces 66 arbres présentaient un état – mécanique en tout cas – qualifié d'excellent et 3% un état qualifié de bon. Des bruits ont circulé, notamment pendant la campagne avant la votation, selon lesquels 17 arbres seraient endommagés. C'est possible; à l'heure actuelle, je ne peux pas estimer le contraire ni confirmer cette information. Si tel est bien le cas, c'est peut-être en raison de la pression urbaine et en particulier de l'écrasement des racines par les véhicules dans ce type d'espace. Telle est la raison pour laquelle je me réjouis avec vous, Monsieur le conseiller municipal, qu'un nouveau projet de piétonnisation voie rapidement le jour pour préserver les arbres existants et éventuellement – enfin... certainement – en planter de nouveaux.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif, pour ces informations très précises.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Deux questions orales m'ont été posées. La première est celle de M. Vincent Milliard. En réalité, cette question en comportait deux: d'une part, il souhaitait savoir si l'interdiction du plastique à usage unique était aussi valable pour les restaurants vendant des plats à l'emporter; d'autre part, il évoquait la question du tri sur les marchés.

Pour répondre à la première question, il s'avère que le bannissement du plastique à usage unique concerne ce qui est soumis à autorisation communale, c'est-à-dire les terrasses, les marchés, les installations saisonnières et les manifestations sur le domaine public qui sont gérées par voie d'autorisation communale, justement. La Ville n'a pas les compétences légales pour interdire d'une manière générale le plastique à usage unique. Mais l'une des idées sous-jacentes à l'interdiction promulguée par la Ville était qu'un restaurateur exploitant une terrasse sur le domaine public, puisqu'il était obligé d'y supprimer l'utilisation du plastique à usage unique, ne s'équiperait pas nécessairement à double et étendrait également cette pratique au service à l'emporter.

Quant à la deuxième sous-question de M. Milliard, l'utilisation du plastique à usage unique est formellement interdite sur les marchés depuis le 1^{er} janvier 2020. Les produits labellisés dont M. Milliard parlait hier, qui répondent à la norme EN 13432, sont effectivement autorisés, mais ils ne sont compostables que dans le cadre d'un processus industriel qui est contrôlé.

La question de M. Milliard me permet aussi de vous informer, Mesdames et Messieurs, que le Service Voirie – Ville propre, en collaboration avec le Service de l'espace public, a lancé tout récemment – en novembre 2020 – un test de tri sur le marché de Rive qui s'est avéré très positif, puisqu'on a pu atteindre un taux de tri de 85%, ce qui est un excellent résultat. L'expérience va se poursuivre durant toute l'année 2021. Pour l'instant, ce test est limité au marché de Rive, mais on a l'ambition d'étendre cette pratique à d'autres marchés – sous réserve, bien entendu, de pouvoir financer cette extension qui n'est pas anodine financièrement. Je serai donc ravie, évidemment, si dans le cadre du budget 2022 le Conseil municipal pouvait nous accorder les moyens financiers nécessaires pour étendre cette pratique, qui va dans le sens d'une meilleure protection de l'environnement. Mais je vois le regard noir de M. Gomez... (*Rires.*)

Je réponds à une deuxième question, celle de M^{me} Alia Meyer, qui me signalait que des agents municipaux se seraient adressés aux restaurateurs sur les places de la Navigation et de la Madeleine, notamment, pour leur signifier qu'ils avaient le devoir – sous peine d'amende – de vérifier comment les clients se comportaient dans l'espace public. M^{me} Meyer me demandait si les restaurateurs étaient vraiment tenus de faire ce travail. Renseignement pris auprès de la commandante de la police municipale, je vous confirme, Madame la conseillère municipale, qu'il n'appartient pas aux restaurateurs de s'occuper de ce qui se déroule sur le domaine public. Les restaurateurs sont chargés de respecter et de faire appliquer les mesures sanitaires dans leurs établissements et sur leurs terrasses uniquement – si celles-ci sont ouvertes. Mais compte tenu du fait que des marchés sont organisés chaque semaine aux deux endroits évoqués, je me demande s'il n'y a pas eu une confusion de la part des personnes qui vous auraient fait part de cette information.

Il faut savoir que les plans de protection sur les marchés sont très clairs, là aussi, et que la consommation sur place n'y est pas autorisée. Par conséquent, lorsqu'un marché se tient quelque part, si des restaurants sont à l'intérieur du périmètre concerné ils doivent informer leurs clients qu'il leur faut sortir dudit périmètre pour consommer. Voilà les éléments que je pouvais apporter pour répondre à ces deux questions orales.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Je répondrai à trois questions qui m'ont été posées hier et à une question posée par Maryelle Budry lors de la session plénière précédente, où je n'ai pas pu apporter de réponses à vos questions pour les raisons que vous connaissez, Mesdames et Messieurs.

La première question me vient de M. Pierre-Yves Bosshard qui signalait que, selon le site internet de la Ville, le plan directeur des chemins pour piétons était en cours de révision; il demandait dans quel délai cette mise à jour serait présentée au Conseil municipal. Le plan directeur actuel des chemins pour

piétons, dit PDCCP, est réalisé à environ 60%; il reste naturellement un document de référence. Le nouveau plan directeur des chemins pour piétons, comme dans d'autres communes genevoises, sera lié à l'adoption du nouveau plan directeur communal, étant donné que les perméabilités piétonnes à prévoir sont indissociables des options de développement de la ville. Il est prévu d'entamer les discussions sur l'ensemble de ces questions avec le Conseil municipal au début de l'année 2022.

La deuxième question me vient de M. Jean-Luc von Arx. Elle concerne la stratégie du Conseil administratif en vue de se conformer à l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit routier et le souhait du Conseil administratif, présenté sur le site internet de la Ville, d'introduire une limite générale de la vitesse de circulation routière à 30 km/h – ce qui est vrai. Le site mentionne aussi la pose de revêtement phonoabsorbant. M. von Arx nous demandait de fournir une cartographie des projets en cours ou prévus à propos de ces mesures.

Monsieur le conseiller municipal, il existe une stratégie OPB – c'est-à-dire relative à l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit – pour 2017-2027, mais elle n'est pas encore finalisée. C'est une carte d'intentions, si vous voulez, pour la mise en œuvre de la pose de revêtement phonoabsorbant selon la stratégie adoptée par le Conseil administratif. Il faut savoir que la planification traduite par cette carte est intentionnelle, car elle doit être coordonnée avec les autres acteurs de l'espace public tels que les Services industriels de Genève (SIG). Vous savez qu'on essaie de coordonner les travaux, d'une part pour ne pas déranger les riverains sans arrêt, d'autre part pour faire des économies d'échelle. Par conséquent, certaines opérations peuvent être décalées ou inversées en fonction des besoins ou des contraintes de coordination. Je vous rassure donc, Monsieur le conseiller municipal: cette carte existe.

La troisième question me vient de M. Pascal Altenbach, qui s'inquiétait de l'état de la chaussée au croisement de l'avenue de la Concorde et de l'avenue d'Aire, à la hauteur de l'arrêt de bus des Transports publics genevois (TPG) en direction du centre-ville. M. Altenbach signalait que le revêtement en goudron était très endommagé, ce qui exposait ce lieu à un risque d'accidents graves. Monsieur le conseiller municipal, votre question tombe à pic. Le revêtement des arrêts des TPG à cet endroit est effectivement très dégradé, ce problème a été identifié immédiatement après leur réalisation. Des travaux débiteront dès lundi prochain, 15 mars, pour régler ces désordres aux frais de l'entreprise qui a réalisé les aménagements concernés en 2019. Cela se fera dans le cadre de la garantie des travaux d'entreprise. Ces travaux devraient durer deux mois, sachant que nous profitons de la réparation du revêtement pour rehausser le quai des arrêts de bus, afin de le rendre compatible avec les enjeux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Un avis de travaux sera d'ailleurs distribué aux riverains dès demain. Outre ce type de flyers que nous distribuons – j'en mets un à votre

Questions orales

disposition, Monsieur le conseiller municipal – l'information figure également sur le site internet de la Ville.

La dernière question me vient de M^{me} Maryelle Budry, qui me signalait que le chemin pédestre longeant l'avenue de la Roseraie, en dessous du quartier de Champel, était très périlleux, avec beaucoup de passages accidentés. Elle demandait donc s'il était possible d'y prévoir des aménagements. Les services dont j'ai la charge ont analysé la situation foncière de ce chemin et son état actuel. Du point de vue foncier, il s'avère que, excepté la première centaine de mètres, il appartient à des propriétaires privés, y compris des propriétés privées Ville de Genève sans servitude d'usage public. Actuellement, ce chemin est donc un sentier naturel d'accès à l'Arve. Si l'on souhaite l'aménager, il faut avant tout traiter les aspects fonciers, afin de disposer des droits de passage. Après discussion avec le Service des espaces verts (SEVE), qui gère les espaces naturels boisés, les services municipaux pensent qu'il serait opportun de garder le caractère naturel et relativement confidentiel de ce chemin au bord d'Arve, afin de préserver ces espaces. Par ailleurs, les rives du fleuve sont accessibles de l'autre côté, sur le territoire de la commune de Carouge.

Voilà, Madame la présidente. J'en ai terminé.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. J'aimerais répondre aux quelques questions orales qui m'ont été posées hier, mais aussi lors de la dernière session plénière. M^{me} Amsellem demandait ce qu'il en était des goûters donnés aux enfants pendant les activités parascolaires. Suite à un contact avec le directeur du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), ce que je peux vous dire, Madame la conseillère municipale, c'est qu'il n'y a pas d'infrastructure professionnelle destinée à la confection des goûters du GIAP, lesquels sont donc achetés quotidiennement par une animatrice ou un animateur. Le budget est de 1 franc par jour et par enfant. Bien entendu, les recommandations de la diététicienne du Service cantonal de santé de l'enfance et de la jeunesse doivent être suivies quant au choix des aliments, afin de trouver un équilibre entre le repas de midi et le goûter. Dans la mesure du possible, les fruits et légumes doivent être de saison et locaux.

Cela dit, je partage votre préoccupation par rapport à la nécessité de servir des goûters qui soient vraiment de qualité, de la région et de saison. Cependant, comme vous le savez, le GIAP est un groupement intercommunal; la Ville ne peut donc pas décider toute seule. Je soulèverai ce point lors de la prochaine réunion du comité du GIAP, afin qu'on puisse approfondir la question et voir comment améliorer ces goûters.

Je passe à la question de M^{me} Budry sur les pratiques sportives féminines, notamment au skate-park. Premièrement, il est vrai que les sports urbains, à

la base, sont vus comme plutôt masculins. Des études menées notamment par l'Université de Bordeaux ont montré la difficulté de développer une mixité en matière de sports urbains. Mais la situation a quand même évolué depuis, à Genève, puisque des actions sont organisées pour favoriser la pratique du skate et l'appropriation du skate-park par les filles. En fait, il y a déjà pas mal de filles: en 2020, sur les 284 élèves inscrits à l'Ecole & club de skate de Genève, il y avait 88 filles, soit environ 31%. Ce pourcentage est faible et il est évident qu'elles sont minoritaires par rapport aux garçons, mais il y a quand même de plus en plus de filles qui s'intéressent à ces sports urbains.

Deuxièmement, l'important est aussi l'aménagement du skate-park et le sentiment de sécurité chez ses usagères. Plusieurs aménagements ont été réalisés: on a supprimé deux tables et quatre bancs situés dans le cabanon de l'équipe et sur le skate-park. Des problèmes s'étaient installés et cela a permis de les neutraliser. Ensuite, on a fermé les toilettes publiques pendant la nuit, afin d'éviter la consommation de drogue sur place – car cela aussi générerait de l'insécurité.

Troisièmement, il faut mentionner la présence de l'équipe des travailleuses et travailleurs sociaux hors murs et une collaboration renforcée avec la police municipale, ce qui permet d'avoir un environnement où les filles se sentent aussi en sécurité.

Enfin, deux projets sont en cours pour favoriser l'accessibilité et la participation des filles. Le premier prévoit d'améliorer l'éclairage du skate-park. On y travaille, avec mes collègues Marie Barbey-Chappuis et Frédérique Perler. Par ailleurs, nous sommes en train d'installer la signalétique et nous voulons évidemment représenter les femmes sur toutes les illustrations et communications diffusées autour du skate-park. Une gardienne d'installation a été engagée, assurant ainsi une présence féminine quotidienne au skate-park. Voilà ce que je peux vous dire à ce sujet, Madame la conseillère municipale.

Il existe aussi des compétitions féminines de sports urbains – je terminerai là-dessus, Madame la présidente, je vous rassure. Ce sont des événements relativement rares en Suisse romande mais, en 2019, on a eu une compétition de roller féminin, par exemple. L'événement a montré aux pratiquantes de roller que le skate-park était aussi fait pour elles et adéquat pour leur pratique. Enfin, des sessions spéciales sont organisées pour les filles, il y en a eu une en septembre 2020. La lauréate a bénéficié d'un an de sponsoring offert par un magasin-phare de la discipline. On a voulu offrir vraiment les mêmes conditions et les mêmes prix que ceux remis dans les compétitions masculines. Cela va de soi, mais ce que je veux dire par là, c'est que pour l'ensemble du Conseil administratif il est important de développer la pratique sportive féminine, notamment en faveur des jeunes au sein des quartiers urbains – enfin... tous les quartiers sont urbains en ville de Genève! Voilà ce que je pouvais dire concernant cette question.

Questions orales

Je devais encore répondre à la question de M^{me} Barciela Villar sur la fermeture prochaine des deux abris de la protection civile (PCi) de Richemont et de Châtelaine et sur le centre d'hébergement d'urgence de Frank-Thomas. Comme vous le savez, Madame la conseillère municipale, nous avons réussi à maintenir ces deux abris PCi ouverts jusqu'à la fin du mois de mars, selon ce que nous avons proposé dans le budget. C'est le minimum qu'on pouvait demander, puisqu'on ne voulait pas les fermer en plein hiver. Cela dit, je rejoins tout à fait votre préoccupation et votre inquiétude, puisqu'il n'y a pas d'autres ressources budgétaires prévues dans ce sens. Mais le centre d'hébergement d'urgence de Frank-Thomas restera ouvert, sans compter les dispositifs assurés par les associations subventionnées par la Ville de Genève. Je mentionnerai l'Armée du Salut, le Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE), l'association Aux 6 logis, l'association Païdos, la Fondation Carrefour-Rue & Coulou. Ces entités poursuivent évidemment leur travail et offrent aussi des places d'accueil. La Caravane sans frontières, qui avait ouvert un sleep-in pendant trois mois – mais il s'arrête cette semaine –, poursuivra son action ailleurs grâce à des fonds privés.

Le problème qui persiste encore aujourd'hui, c'est que, malgré l'assouplissement des mesures liées au Covid-19, toutes les règles de distanciation restent d'actualité. De ce fait, nos capacités d'accueil sont encore réduites de moitié, non seulement dans les dispositifs de la Ville, mais aussi dans ceux des associations. De ce fait, nous ne pouvons proposer au final que moins de places qu'en temps normal. En outre, j'aimerais ajouter une information que j'ai reçue suite à un échange entre le Conseil administratif, la Direction générale de la santé du Canton et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Les représentants des HUG nous ont dit que l'organisation sanitaire au sein de ces dispositifs avait permis de contrôler la propagation du virus et qu'on devait quand même élaborer des scénarios pour l'automne en tenant compte du fait que les règles de distanciation seraient maintenues tout au long de l'année 2021.

Il est vrai que nous sommes très inquiets par rapport à ce contexte pandémique. Je rappelle que deux projets de délibération relatifs à cette situation, le PRD-253 intitulé «Les sans-abri à l'abri (bis)» et le PRD-254 intitulé «Pas de fermeture d'hébergements d'urgence en plein hiver! Pour une subvention de 1,8 million de francs», sont actuellement en traitement au sein de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Ils sont très importants, car ils prévoient un complément budgétaire qui permettrait de créer de nouvelles places d'hébergement et de répondre ainsi au contexte très particulier que nous connaissons actuellement. Mais il est évident que, si les conseillères et conseillers municipaux ne votent pas ces deux projets de délibération, je ne reviendrai pas avec de nouveaux projets, parce que je suivrai ce qu'aura décidé le Conseil municipal. En résumé, il est possible de créer des places d'hébergement, mais il faut des moyens supplémentaires pour cela. Il appartient donc au Conseil municipal de décider ce qu'il souhaite.

Quant à nous, au Conseil administratif, nous ferons le point d'ici à l'automne prochain. Si la crise continue ou s'aggrave, eh bien, on verra. Le Conseil administratif analysera la situation et évaluera l'opportunité de présenter une nouvelle proposition concernant l'hébergement durant l'hiver.

Pour terminer, Mesdames et Messieurs, je vous rappelle qu'une étude est en cours sur les différents publics des lieux d'hébergement, le nombre de personnes concernées et leurs trajectoires. L'idée, suite aux résultats de cette étude, est de mettre à plat ce qu'on fait en matière d'urgence sociale et de construire des stratégies avec les associations et nos partenaires pour avoir des solutions pérennes. Mais pour y parvenir – j'en arrive à ma conclusion –, comme vous le savez, il est primordial que nous travaillions avec l'Etat et les autres communes. Il est donc vraiment urgent d'avoir une base légale, mais aussi de bénéficier de moyens financiers accordés par l'Etat et les communes. Je pense que la Ville ne peut pas mettre chaque année des moyens supplémentaires dans l'urgence sociale. Il faut maintenant qu'on puisse avoir une clé de répartition financière très claire là-dessus, si on veut pérenniser les dispositifs. Une personne sans abri n'habite pas forcément sur le territoire de la Ville de Genève, c'est vraiment une thématique qui touche tout le canton.

La présidente. Il vous faut conclure, Madame la conseillère administrative, merci!

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Si je peux me permettre, j'aimerais répondre encore à deux questions, très rapidement.

La présidente. Normalement, vous avez deux minutes par réponse, mais je vous laisse répondre à ces deux questions.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Merci pour cette précision, car je suis bien trop bavarde!

La présidente. Tout à fait!

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. Je ferai plus court pour ces deux questions.

La présidente. Merci, vous êtes bien urbaine.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. M. Ruyschaert m'a posé une question sur l'opportunité d'engager des négociations avec l'Etat concernant un espace d'habitation de 300 m² au Petit-Saconnex. Comme je l'ai dit hier en réponse à une autre question, je pense qu'il est très clair, suite au Forum social de quartier, qu'il est nécessaire d'avoir une maison de quartier et/ou un espace socioculturel dans ce périmètre. Mon département y travaille. J'aimerais vraiment trouver rapidement un lieu adéquat. Malheureusement, le Conseil d'Etat a refusé de valider le lieu proposé à la base, comme vous le savez, Monsieur le conseiller municipal. Dès lors, je ne vois pas quelle est notre marge de manœuvre, malheureusement. C'est donc maintenant à la Ville de trouver un lieu adéquat et de déterminer aussi quel projet socioculturel elle entend réaliser, car plusieurs ont été proposés en collaboration avec différentes associations. Il y a différents points de vue là-dessus. Tel était justement le but de l'atelier participatif: non pas de tout reprendre à zéro après le Forum de quartier de 2018, mais bel et bien de voir comment avancer et avec quels projets, afin de mettre en place cette maison de quartier une fois pour toutes. Mes services reviendront avec des éléments concrets pour que ce projet avance convenablement.

J'en viens à la dernière question, posée par M^{me} Chaker Mangeat au sujet de la prime accordée par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) à ses employés. Pour rappel, en temps normal, ces employés mangent à midi avec les enfants. Mais à cause du Covid-19, ils ne mangent désormais plus avec eux – et cela a un coût. Le comité du GIAP a donc décidé de reconduire leur prime Covid-19 jusqu'au mois de juin, en principe.

Merci de votre attention, Mesdames et Messieurs, je suis désolée d'avoir été un peu trop longue.

La présidente. Merci beaucoup, Madame la magistrate. Vous deviez répondre à beaucoup de questions, il faut le dire.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. J'aimerais juste compléter la réponse concernant le sport féminin, puisque la question posée par M^{me} Budry hier soir m'était aussi adressée. Comme vous l'a expliqué M^{me} Kitsos, Madame la conseillère municipale, le skate dépend du Service de la jeunesse et donc de son département.

En ce qui concerne le Service des sports, au sein de mon département, je dirais qu'on agit sur trois axes en matière de sport féminin. Le premier est un fonds de soutien au sport féminin doté de 200 000 francs. C'est un nouveau fonds qui figurait au budget pour la première fois l'année dernière. Nous n'avons dépensé que 65 000 francs en 2020, Covid-19 oblige, mais nous avons bien l'intention de renforcer cette action. Ce fonds permet d'accompagner des clubs et des associations qui souhaitent créer des équipes féminines, par exemple. Nous essaierons de renforcer cette forme de soutien cette année.

Le deuxième axe est l'offre en matière de sports. Sur ce plan-là, nous essayons de développer une offre qui réponde aux besoins et aux attentes des sportives. Par exemple, nous avons mis en place dans les quartiers, l'année dernière, ces capsules de sport estivales libres et sans inscriptions, par petits groupes; or nous nous sommes rendu compte que cela avait connu un franc succès, notamment auprès du public féminin, puisque 85% des participants étaient des participantes, c'est-à-dire des femmes. Nous développerons donc également cette offre estivale. J'ai demandé à mes services de voir dans quelle mesure on arriverait aussi à développer une offre hivernale, pour faire en sorte que les femmes puissent pratiquer ou se remettre au sport tout au long de l'année. En effet, on sait que la naissance d'un enfant, par exemple, peut interrompre une carrière ou une pratique sportive. Nous essayons donc d'aider les femmes qui le souhaitent à remettre le pied à l'étrier.

Le dernier axe est celui de la visibilité: il s'agit d'offrir davantage de visibilité au sport féminin. Cela a été fait pendant la législature précédente avec la fan zone de la rotonde du Mont-Blanc à l'occasion de la Coupe du monde féminine de football, par exemple, où le dispositif avait extrêmement bien marché. Cela permet aux jeunes filles d'avoir des modèles de sportives – et c'est aussi le cas pour les jeunes garçons, d'ailleurs, car on peut leur montrer que le sport féminin est aussi très chouette à regarder! Voilà les trois axes sur lesquels nous allons travailler ces prochaines années, durant la législature en cours. C'est un sujet, vous l'imaginez bien, qui me tient particulièrement à cœur!

5. Interpellation orale du 25 novembre 2020 de M. Rémy Burri: «La Fondation Genève – cité de refuge mérite de la transparence!» (IO-315)¹.

La présidente. Le conseiller municipal Burri a procédé à son interpellation IO-315 lors de notre session plénière du mois de janvier dernier. M^{me} la conseillère administrative Perler devait encore lui apporter sa réponse. Je lui donne la parole.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Si vous vous souvenez, Monsieur Burri, M. Kanaan a déjà donné des éléments de réponse à votre interpellation. Il a rappelé que le Conseil administratif avait décidé de renoncer à désigner des membres pour le représenter au sein du conseil de la Fondation Genève – cité de refuge et qu’il avait demandé à celle-ci de modifier ses statuts dans ce sens. Cette demande a été effectuée à la fois par écrit et oralement, lorsque j’ai eu l’occasion de recevoir à deux reprises le président de cette fondation.

J’en viens aux précisions que vous demandiez sur la suite de ce dossier. L’autorisation de construire qui était en force à l’époque a été délivrée par l’Office des autorisations de construire du Canton de Genève (OAC); par délégation du Conseil administratif, la Direction du département que je préside l’a signée en 2017. C’est donc un acte administratif, or c’est toujours la Direction du département qui signe des actes administratifs.

En revanche, je précise que la Ville de Genève n’a jamais accordé de droit de superficie à la Fondation Genève – cité de refuge, car cela a été refusé au mois de décembre dernier. Le projet a donc pris fin. En effet, j’avais présenté une note au Conseil administratif pour accorder tout ou partie d’un droit de superficie à la Fondation Genève – cité de refuge afin qu’elle puisse lancer son projet, mais le Conseil administratif l’a refusé. Le projet en question a donc pris fin et, *de facto*, l’autorisation de construire n’est plus utile à cette fondation.

En effet, compte tenu de l’historique du dossier et de la nécessité, pour la Ville, d’utiliser cette parcelle en vue de répondre à des besoins urgents, notamment en ce qui concerne l’accueil des personnes sans abri, le Conseil administratif a décidé de ne pas octroyer le terrain concerné à la Fondation Genève – Cité de refuge. Il soumettra prochainement au Conseil municipal une proposition concernant l’affectation de cette parcelle, compte tenu des engagements pris précédemment. Je pense ici à la demande de la population pour la réalisation d’un skate-park temporaire, qui devra naturellement être compatible avec d’autres besoins urgents concernant notamment le département de M^{me} Kitsos. J’espère vous avoir répondu à votre satisfaction, Monsieur le conseiller municipal.

¹ Développée, 4912.

M. Rémy Burri (PLR). Merci, Madame Perler, pour la clarté de vos propos et la complétude de vos informations. Il y a toutefois encore un élément qui me titille un peu: la délégation par le Conseil administratif à la Direction de votre département du dépôt des demandes de permis de construire. Cela ne me paraît pas forcément un acte anodin – du moins pas dans toutes les circonstances! Je comprends qu’il y ait quelquefois des permis de construire quasiment anecdotiques mais, dans le cas présent, il me semble que c’était quand même un projet assez ambitieux. Je me demande si une procédure est décrite quant à la latitude ou à la marge de manœuvre permettant d’accorder le droit de signature à cette haute fonctionnaire ou si, pour certains projets, elle est obligée de passer par vous. Y a-t-il des règles par rapport à cela? Pouvez-vous nous en dire un peu plus?

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Je vous répondrai très brièvement, Monsieur Burri. Beaucoup d’autorisations de construire sont signées par le département que je préside, en accord avec le Conseil administratif, suite à des décisions de construction, d’octroi, d’achat – toutes sortes de choses. C’est par délégation du Conseil administratif que la Direction de mon département intervient. Je précise qu’il s’agit en fait d’une codirection, puisque j’ai deux codirectrices qui, par délégation, déposent ces autorisations de construire. C’est bien sûr en accord avec moi-même et sous ma responsabilité de magistrate en charge du département, ainsi que sous la responsabilité du Conseil administratif.

(La présidence est assurée jusqu’à la fin de la séance par M. Amar Madani, premier vice-président.)

M. Rémy Burri (PLR). Je suis désolé, mais je ne suis que moyennement satisfait de la réponse de M^{me} Perler. J’ai justement l’impression que, dans le cas présent, il n’y a pas eu de décision préalable ni forcément d’entente avec le magistrat de l’époque. En effet, lorsque j’ai posé ma question orale à ce sujet au Conseil administratif, personne n’était au courant! Je suis donc un peu surpris. Le système de contrôle interne stipule-t-il des règles quant à la marge de manœuvre d’un haut fonctionnaire? Je trouverais cela tout à fait légitime. Mais alors, quelles sont ces règles?

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, comme je vous l’ai expliqué, il y a énormément d’actes administratifs – dont le dépôt d’autorisations de construire – signés par les directions de départements, sur délégation du Conseil administratif. Un règlement là-dessus

est prévu, de la même manière que des règlements sont prévus pour engager un certain nombre de dépenses, par exemple. C'est bien ainsi que la procédure a été mise en place, et elle est juste.

L'interpellation est close.

- 6. Projet de délibération du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Jannick Frigenti Empana, Albane Schlechten, Martine Sumi, Maria Vittoria Romano, Ahmed Jama, Pascal Holenweg, Corinne Goehner-da Cruz, Maria Casares, Christiane Leuenberger-Ducret, François Mireval, Ulrich Jotterand, Régis de Battista, Sara Petraglio, Luis Vazquez, Olivier Gurtner, Taimoor Aliassi, Christina Kitsos, Emmanuel Deonna, Uzma Khamis Vannini, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Laurence Corpataux et Marie-Pierre Theubet: «Sexisme et violences sexuelles: pas dans mon parlement!» (PRD-222)¹.**

Troisième débat

Le président. Vous savez, Mesdames et Messieurs, qu'en troisième débat la base de travail est le texte tel qu'il a été voté en deuxième débat après les discussions du premier débat. Nous sommes saisis d'un amendement général déposé par le Parti socialiste et les Verts, que vous avez reçu hier par voie électronique. Je donne la parole à M^{me} Albane Schlechten pour le présenter.

M^{me} Albane Schlechten (S). Merci, Monsieur le vice-président, de me remplacer pour ce point de l'ordre du jour. Lors du premier débat, je m'étais engagée, avec mes collègues et celles et ceux du bureau qui souhaitaient aussi m'aider, à revenir avec un amendement pour améliorer le projet de délibération PRD-222. En effet, quelques doutes et surtout des points problématiques subsistaient. Notre amendement général vise donc à les résoudre. J'en rappelle brièvement la teneur.

L'article premier ne change pas. Il s'agit, de manière générale, de «renforcer les politiques internes au sein du Conseil municipal visant à éliminer le sexisme, le harcèlement et les violences fondées sur le genre». Le contexte de cette demande est le suivant: en mars 2019, une opération cantonale a été lancée sous le titre

¹ Développé, 3804.

«Sexisme et violences sexuelles: pas dans mon parlement!». Cette action faisait écho à trois épisodes. Le premier était la publication, en octobre 2018, d'une étude de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) dont les conclusions n'étaient pas du tout de nature à nous réjouir, puisqu'elles révélaient que 85% des femmes parlementaires et des femmes travaillant pour un parlement avaient subi des violences au cours de leur mandat. Quand on parle de violences, on parle de dénigrement, de remarques sexistes et de violences physiques.

Deuxièmement, la démarche cantonale faisait également écho aux discussions et aux actions menées à l'époque au Parlement fédéral à Berne, suite aux affaires et aux témoignages où il était notamment question de sonnette, mais nous ne reviendrons pas là-dessus. Le bureau du Parlement fédéral a, dès lors, pris des mesures et s'est adjoint le support d'un dispositif de prévention et de soutien externe, ce qu'on appelle un dispositif de type «personne de confiance».

Enfin, le troisième point qui nous a fait agir, c'était les nombreux témoignages d'élues dans les délibératifs communaux – et surtout au Grand Conseil – qui nous ont fait froid dans le dos lors de leur diffusion. Puisqu'on parle du Grand Conseil, je rappelle également qu'il a voté il y a quelques jours une loi visant à améliorer le cadre des débats en donnant la possibilité à la présidence de sanctionner les propos sexistes. Il s'agit de la loi L 12797 modifiant la loi B 1 01 portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève («Pas de discrimination, ni de sexisme au parlement»). Au Conseil municipal, nous avons déjà cette possibilité-là dans notre propre règlement, nous n'avons donc pas besoin d'apporter des modifications dans ce sens.

Le projet de délibération PRD-222 propose un plan d'action qui reprend en partie les lignes de sensibilisation et d'information de la campagne «Objectif zéro sexisme dans ma ville». Il ne s'agit pas ici de réinventer la roue, on parle de quelque chose qui est déjà présent et déjà en cours. A l'heure actuelle, nous avons la possibilité de bénéficier de toute une série de formations accessibles au personnel de la Ville, le but est donc d'encourager les membres du Conseil municipal à les suivre. Nous disposons également d'un guide du conseiller municipal et de la conseillère municipale, et nous passerons bientôt à un système de plateforme en ligne qui permettra d'avoir encore plus d'interactions pendant et entre nos séances plénières et nos séances de commission. Nous pourrions alors mettre en ligne des informations, des définitions et diffuser des outils déjà produits, comme les capsules vidéo du Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV), qui expliquent ce qu'est le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Je vous invite à les regarder, Mesdames et Messieurs, elles sont très bien faites.

L'article 2 de l'amendement général propose de mettre en place un partenariat avec un dispositif de type «personne de confiance» externe, le bureau du Conseil municipal étant garant du choix de cette personne et des objectifs fixés.

Projet de délibération: sexisme et violences sexuelles au parlement

La délibération ainsi amendée aura deux effets vertueux: d'une part, elle améliorera le cadre de travail offert aux membres de ce délibératif; d'autre part, elle permettra d'instaurer des discussions sur ces enjeux pour contribuer à plus long terme – je l'espère en tout cas – à ce que les lieux d'engagement politique soient plus égaux et plus respectueux de chacune et chacun, afin qu'ils donnent envie à plus de personnes – notamment à des femmes, mais aussi à des profils différents: je pense aux personnes LGBTIQ (lesbiennes, gays, bisexuel-le-s, transgenres, intersexué-e-s et *queer*) – de s'engager en politique.

Il est important de rappeler aussi, à ce stade, que plus de la moitié des élues ont reçu ou reçoivent régulièrement, durant leur mandat, des attaques sexistes sur les réseaux sociaux. Le panel est large: ça va du commentaire sur le physique aux menaces de mort et/ou de viol. Bien sûr, le Conseil municipal ne peut pas surveiller les réseaux sociaux, mais nous pouvons unanimement dénoncer ces agissements et le faire savoir sur nos propres réseaux, auprès de nos collègues de parti et de nos bases électorales. Ce serait déjà un message très fort. En effet, au-delà de leurs effets sur la santé des personnes qui les subissent, les violences sexistes et sexuelles découragent les élues – notamment les jeunes. C'est ce qui ressort de l'étude du Conseil de l'Europe que j'ai mentionnée précédemment.

Je rappelle également le sondage sur la démission des élus dans les délibératifs communaux du canton de Genève, qui mettait en avant comme cause de démission les relations interpersonnelles au sein des partis et entre les partis. Ce ne sont pas que des violences sexistes et sexuelles mais, comme ce n'est pas précisé, on se doute bien que de tels problèmes peuvent en faire partie. Il y a même quelques exemples de démissions dont les causes, elles, n'ont pas été passées sous silence et qui démontraient clairement un cas de harcèlement sexuel. Dans un système qui ne remet pas en question ces rapports de force, c'est bien trop souvent l'élue victime de harcèlement qui démissionne, et non l'inverse.

Bien que le Conseil municipal de la Ville de Genève soit exemplaire au sein du canton – et je m'en réjouis – puisque nous sommes un délibératif paritaire, voire même à majorité féminine à deux membres près, nous pouvons développer ce rôle de pionnier en continuant à faire évoluer notre Conseil municipal.

J'en viens maintenant aux modifications du projet de délibération PRD-222 proposées dans l'amendement général, dont la teneur est la suivante:

Projet d'amendement général

Supprimer l'article 3 et modifier comme suit la formulation du projet de délibération PRD-222:

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – de renforcer les politiques internes au sein du Conseil municipal visant à éliminer le sexisme, le harcèlement et les violences fondées sur le genre (*inchangé*);

Art. 2. – de mettre à la disposition de l'ensemble des membres du délibératif un dispositif de «personne de confiance» externe validé par le Bureau du Conseil municipal (*reformulé*);

(*Ancien article 3 supprimé.*)

Art. 3. – de proposer des formations sur ces questions à l'ensemble des personnes qui s'engagent au sein du Conseil municipal (*ancien article 4, reformulé*);

Art. 4. – de diffuser les actions de communication et de sensibilisation développées en Ville de Genève ou par d'autres institutions (*ancien article 5, reformulé*).

L'article 2, qui introduit le dispositif de type «personne de confiance», remplace l'article 2 initial sur le mécanisme de plainte et d'enquête confidentiel. L'ancien article 3 concernant les sanctions est supprimé, car il s'agit, à mon sens – et sans doute pour une majorité du Conseil municipal –, d'axer plutôt sur la prévention, la formation et la sensibilisation, mais aussi de prévoir un dispositif fort en cas de problème de harcèlement sexuel. Même si nous ne sommes pas une entreprise, notre Conseil municipal compte tout de même 80 personnes. Il est vrai que nous devons aujourd'hui avoir un dispositif permettant de répondre à ces enjeux qui sont portés de manière de plus en plus large par la société, quels que soient les types de structure. Je vous remercie donc, Mesdames et Messieurs, d'accepter cet amendement général et de voter en troisième débat la délibération du PRD-222 ainsi amendée. (*Applaudissements.*)

M. Eric Bertinat (UDC). Chère Madame Schlechten, aussi charmante soyez-vous, je ne peux pas laisser passer les affirmations que vous balancez ainsi à la figure de ce délibératif en laissant sous-entendre que les femmes seraient

pareillement traitées dans les parlements genevois, qu'ils soient communaux ou cantonal. Je ne sais pas de quel sondage ou de quelle étude mystérieuse vous avez tiré les chiffres qui démontreraient que les femmes genevoises sont littéralement harcelées sexuellement au quotidien, régulièrement, par ces messieurs – dont je fais partie et dont mes collègues ici présents font partie. Je me tourne vers eux: dans ce parlement, qui s'est si mal conduit avec ces dames? J'y siége depuis plus de dix ans et je fais de la politique à Genève depuis 1985; je n'ai jamais entendu des choses aussi violentes et aussi révoltantes que ce que vous venez de dire, Madame Schlechten.

Je dois vous affirmer, moi, comme homme – j'ai maintenant 65 ans – que je n'ai jamais eu de problème de conduite avec une femme. J'ai toujours su me tenir. Les collègues que j'ai fréquentés ont, pour la plupart, été aussi exemplaires que moi, Madame la présidente! Je n'ai pas besoin de faire un sondage ni de lancer des études. Les choses sont ainsi, nous sommes majeurs, nous sommes vaccinés, nous sommes éduqués pour vivre en société et nous savons vivre, nous savons fréquenter ces dames et nous savons comment leur parler respectueusement. Si ce n'est pas le cas, eh bien, j'attends que vous dénonciez je ne sais quels messieurs. D'après ce que vous dites, Madame Schlechten, la liste paraît longue comme un jour sans pain. J'attends donc vraiment de savoir ce qui vous permet de nous dénigrer – je dis «nous» pour signifier «nous, les hommes» – de cette manière-là. C'est extrêmement choquant!

Madame Schlechten, je suis vraiment très fâché contre vous! Je l'étais déjà à cause de la première mouture du projet de délibération PRD-222 que vous nous avez proposée, car elle avait un relent très franchement fasciste. Il y était marqué que vous vouliez éliminer le sexisme – mais vous n'indiquez pas comment, je ne sais pas si c'était par les armes ou juridiquement. Bref, à l'article 2, vous vouliez «mettre en place un mécanisme de plainte et d'enquête confidentiel»; j'appelle ça un appel à la délation. Vous vouliez des «sanctions sanitaires»... (*Rires.*) Non, pardon! Je voulais dire des «sanctions disciplinaires»! Les sanctions sanitaires viendront peut-être avec des hôpitaux psychiatriques, on l'a déjà vu dans l'histoire... A l'article 4, vous vouliez «dispenser des formations». Dans la terminologie marxiste, on appelle ça des camps de rééducation.

Voilà, Madame Schlechten, ce que vous nous proposez! C'est un véritable procès d'intention. Vous êtes bardée de préjugés vis-à-vis des hommes. Je ne sais pas quelle est votre relation avec ceux-ci, mais elle n'est en tout cas pas dans le cadre que vous évoquez. Je dois vous dire que vous nous insultez, je trouve cela très insultant... (*Manifestations de réprobation et agitation dans la salle.*)

Le président. Monsieur le conseiller municipal...

M. Eric Bertinat. Je pense que vous avez dû vous en rendre compte, puisque vous faites marche arrière et que vous venez avec un amendement général beaucoup moins violent, j'en conviens, mais qui reste toujours situé quelque part dans l'espace... Je ne sais pas où, mais ce n'est pas dans la réalité! Par conséquent, pour ma part, je refuserai le projet de délibération PRD-222.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je me permets juste de dire que tout ce qui relève de la sphère privée doit rester privé.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Je suis à peu près aussi fâchée que M. Bertinat! Je ne suis pas un homme, donc je ne suis pas attaquée par le projet de délibération PRD-222 et je ne suis pas non plus parmi les agresseurs des femmes – quoique... on peut être femme et agresser les femmes! Une fois encore, on veut dépenser de l'argent non pas pour s'occuper des affaires de la Ville, mais pour moraliser la vie de ce parlement et surfer sur des thèmes qui deviennent de plus en plus envahissants: sexisme et violences sexuelles, pas dans notre parlement... Pour rappel, les parlementaires sont des citoyens comme les autres, ils sont donc soumis au Code pénal. En cas d'infraction à la loi, des peines sont prévues par le Code pénal. Le parlement n'est pas une enclave sans droit ni loi. Vous voulez donc instaurer une jurisprudence particulière pour ce parlement, Mesdames et Messieurs de la gauche? Je le répète une fois encore, nous sommes élus pour nous occuper des affaires de la Ville, pas de vos obsessions idéologiques!

Maintenant, examinons les considérants de ce projet de délibération dans sa formulation initiale. Il est tout de même ahurissant qu'on vienne nous citer des comparaisons avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui dispose, je le rappelle, de 648 membres auxquels s'ajoutent les 179 membres de l'Union interparlementaire (UIP), ce qui fait plus de 800 personnes au total! Ces 800 membres viennent évidemment de différents pays pour assister aux sessions de l'Assemblée parlementaire. En règle générale, celle-ci se réunit quatre fois par ans à Strasbourg pendant une semaine. Dans cette situation où des parlementaires éloignés de leur ville et de leur famille logent dans des hôtels à Strasbourg pendant une semaine, on peut imaginer qu'un tel contexte puisse peut-être enflammer la libido de certains et leur donner des envies de commettre des infractions graves, des viols, des agressions ou tout ce que vous voudrez!

Mais vouloir comparer le contexte du Parlement européen à notre pauvre petit parlement genevois, où nous sommes là en rangs d'oignons et où, quand nous avons fini la séance, nous allons manger... On a même des ascenseurs transparents! On ne peut pas dire que ça donne envie d'aller se coincer dans des coins et d'agresser quelqu'un! (*Rires.*)

Projet de délibération: sexisme et violences sexuelles au parlement

Mesdames et Messieurs, vous êtes en train d'instrumentaliser sans vergogne pour votre projet de délibération une étude qui a été menée dans un tout autre contexte. De plus, il faudrait voir si cette démarche présentait vraiment des résultats tout à fait fiables. 85,2% des femmes parlementaires auraient dû faire face à des violences psychologiques... Moi, je peux vous dire que je fais face à des violences psychologiques dans ce parlement, avec tout ce que je dois subir à cause de vos obsessions perpétuelles! Alors, d'où vient le projet de délibération PRD-222? Certaines mauvaises langues prétendent qu'il vient des fantasmes de ceux qui l'ont rédigé...

En outre, j'aimerais revenir sur l'article 3 de votre amendement général. Inutile de dire que vous voulez discipliner les membres de ce Conseil municipal! Je l'avais déjà signalé précédemment: si vous entendez nous imposer une formation, je ne la suivrai pas, car ne suis pas employée du Conseil municipal mais élue par le peuple. Je comprends qu'un employeur puisse éventuellement forcer ses employés à suivre des formations obligatoires, mais nous ne sommes pas dans ce cas de figure. D'ailleurs, votre libellé n'est pas très clair: vous dites d'abord que vous voulez «proposer des formations», donc s'il s'agit de proposer, ça ne devrait pas être obligatoire. Vous ajoutez pourtant «à l'ensemble des personnes qui s'engagent au sein du Conseil municipal». Donc, je vous dis tout de suite...

Le président. Madame la conseillère municipale, il vous faut mettre le masque!

M^{me} Michèle Roulet. Je continue, parce que M^{me} Schlechten a parlé très longtemps, j'ai calculé!

Le président. C'est juste pour le port du masque!

M^{me} Michèle Roulet. Eh bien, Madame Schlechten, je peux vous dire que je refuserai de participer à cette formation, si j'y suis obligée. J'aimerais encore ajouter une chose: la formation en question existe déjà. Le programme annuel des formations continues de la Ville présente 134 formations. Quant à l'article 3, qui demande...

Le président. Mettez juste votre masque, Madame Roulet!

M^{me} Michèle Roulet. Pardon. La personne de confiance existe aussi! Depuis le 16 mars 2017, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a exigé de la Ville de Genève qu'elle mette en place un dispositif «personne de confiance», ainsi que les dispositions y relatives. Cette injonction revêt une force contraignante, en vertu de l'article 51 alinéa 1 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (LTr). Ce groupe de confiance, pluridisciplinaire, est composé d'avocats, de juristes, de médiateurs et autres. Par conséquent, Mesdames et Messieurs les auteurs du projet de délibération PRD-222 et de l'amendement général, tout ce que vous demandez existe déjà!

Le président. Vous avez épuisé votre temps de parole, Madame Roulet!

M^{me} Michèle Roulet. En revanche, cette vision haineuse ne devrait pas avoir sa place dans notre parlement, merci! (*Applaudissements.*)

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Voyez-vous, chers collègues, personnellement, je ne me permettrai pas d'émettre un jugement sur les dames ou les messieurs, ni sur leur comportement. Mais je citerai quand même une personne qui, je pense, avait un intellect et une plume extraordinaires – sans parler de ses autres qualités: M. Sacha Guitry. (*Réactions dans la salle.*) Sous vos «ah!», j'ajouterai au débat une citation de lui. Comme vous le savez, il était un grand amateur de la gent féminine, tout en étant misogyne! Il a donc dit devant un journaliste: «Je n'aime pas les femmes. Mais ce que j'aime, c'est la femme.» Alors, Mesdames, que chacune de vous commence déjà par être une femme, une vraie femme! (*Vives réactions dans la salle.*) Ecoutez, le pantalon avec ce qu'il y a dedans, ce n'est pas votre affaire! Sacha Guitry a encore dit autre chose... (*Réactions dans la salle.*)

Le président. Monsieur le conseiller municipal, restez dans le sujet!

M. Daniel Dany Pastore. Je conclurai par cette citation, Mesdames – et vous, Messieurs, vous en conclurez la même chose: «Nous les hommes, dans la société, nous aurions moins de problèmes avec les dames, si elles cessaient de vouloir être l'égal de l'homme, alors qu'il y a bien longtemps qu'elles nous sont supérieures.»

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je rappelle une fois encore à tout le monde que, même si le sujet est certes brûlant, il faudrait juste que vous restiez dans le sujet...

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Puisqu'il faut utiliser la douceur et la féminité, je répondrai à Sacha Guitry par un poème de Ronsard. Je vous le lis, Mesdames et Messieurs:

«Quand vous serez bien vieille, au soir, à la chandelle,
Assise auprès du feu, dévidant et filant,
Direz, chantant mes vers, en vous émerveillant:
Ronsard me célébrait du temps que j'étais belle.

Lors, vous n'aurez servante oyant telle nouvelle,
Déjà sous le labeur à demi sommeillant,
Qui au bruit de mon nom ne s'aille réveillant,
Bénissant votre nom de louange immortelle.

Je serai sous la terre et fantôme sans os:
Par les ombres myrteux je prendrai mon repos:
Vous serez au foyer une vieille accroupie,

Regrettant mon amour et votre fier dédain.
Vivez, si m'en croyez, n'attendez à demain:
Cueillez dès aujourd'hui les roses de la vie.»

Je vous conceptualise ce poème, je vous le traduis: Ronsard n'a jamais accepté qu'Hélène ne se laisse pas «pécho» par lui... (*Rires.*) Il lui répond donc: «Vieille pourrie, tu vas crever vieille fille.» XVI^e siècle...

Vu les commentaires émis aujourd'hui encore, nous constatons que, si une femme refuse des avances, refuse de jouer le jeu, refuse «l'humour», eh bien, c'est qu'elle manque d'envergure – et d'envergure politique! Ce poème est extrêmement joli, mais le langage politique a aussi son importance. Tous politiciens de milice que nous sommes, nous savons très bien, quand nous faisons campagne, utiliser des mots pour défendre nos idées. De ce fait, lorsque nous utilisons des mots qui ne relèvent pas de la liberté d'expression mais qui sont des injures, lorsqu'il s'agit d'une infraction pénale, de discrimination ou de propos sexistes, nous savons très bien ce que nous faisons.

A en croire M^{me} Roulet, lorsqu'on est loin de sa ville et de sa famille, on dysfonctionne et on commet des infractions. C'est pour ça que l'étude du Conseil de l'Europe aurait été menée... Mesdames et Messieurs, je vous suggère de ne jamais partir en voyage du Conseil municipal avec M^{me} Roulet!

A en croire M. Bertinat, il ne se passe jamais rien dans ce parlement. Pourtant, j'ai ici le témoignage personnel d'une conseillère municipale qui a vécu la situation suivante – et ça s'est produit à plusieurs reprises: non seulement on coupe la parole aux femmes plus souvent qu'aux hommes, mais on lui a fait

des remarques sur son T-shirt et on lui a demandé d'ôter ses vêtements ou son string. Et on a fait passer des réflexions pareilles pour de l'humour! M. Bertinat a la mémoire courte – vous lui transmettez, Monsieur le président de séance. Car moi, j'ai soutenu à titre personnel M^{me} Amaudruz quand elle a dénoncé ce qui se passait, quand des photos d'elle ont circulé parce qu'elle faisait la bise à M. Freysinger et à M. Blocher. J'ai rappelé ce qu'était le consentement et ce qu'était le harcèlement. Par conséquent, Monsieur Bertinat, vous ne pouvez pas dire que cela ne se passe pas ici, mais uniquement dans d'autres cultures.

Il faut vraiment avoir une certaine vacuité intellectuelle et une certaine misère émotionnelle pour refuser un texte comme celui du projet de délibération PRD-222, qui défend tout simplement la dignité humaine – celle de gens élus qui sont les porte-parole des citoyens. Bien sûr que, comme dans toute la population, il y a parmi nous des personnes qui dysfonctionnent. Et il y aura évidemment dans notre parlement quelques tordus qui verront dans ce texte autre chose que le respect de la dignité. Mais il n'y a rien d'autre, derrière leur refus, que celui d'admettre ce qu'ils ne veulent pas admettre, c'est-à-dire que la plupart des parlements et du monde politique dysfonctionnent en matière de comportement envers les femmes.

Autre chose encore – une dernière chose! Oui, nous avons retiré les sanctions du projet de délibération PRD-222, parce que la législation et les bases légales ne nous permettaient pas de réagir autrement que par un bon coup de pied dans le cerveau ou les organes servant de cerveau à une personne tenant des propos sexistes. Voilà pourquoi, voyez-vous, l'invite prévoyant des sanctions a été éliminée dans l'amendement général.

Quant à la formation proposée, Monsieur le président de séance, vous appellerez à M^{me} Rouillet que, même si elle est ouverte à tout le monde au Conseil municipal, elle n'est pas suivie. De toute manière, le projet de délibération ne demande pas à tout le monde de la suivre, mais il vise une certaine sensibilisation.

Le président. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Uzma Khamis Vannini. Oui, Monsieur le président, je conclus! Mesdames et Messieurs, je vous dis que les Verts soutiendront le projet de délibération PRD-222 amendé, puisque les sanctions ne sont pas possibles. Mais on ne lâchera rien! (*Applaudissements.*)

M^{me} Audrey Schmid (EàG). Comme cela a déjà été évoqué, en 2018, l'Union interparlementaire et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe rendaient un rapport sur les situations de sexisme subies dans les parlements européens. Or

rien ne permet de dire que notre petit parlement genevois en serait exempt par on ne sait quel miracle. Si le contraire était à démontrer, je pense que les débats entendus ce soir le prouvent largement. Nous devons malheureusement avouer que nous ne sommes pas étonnés par ces discours. Peut-être plus que tout autre, le monde politique est construit sur des codes éminemment masculins, faits de rapports de pouvoir et de stratégies d'attaque auxquels les femmes sont souvent moins préparées à cause d'une socialisation encore fortement genrée.

Néanmoins, à côté de ces affrontements politiques qui restent tout de même plus ou moins respectueux, les femmes doivent aussi composer avec des violences que ne subissent pas leurs collègues hommes. Cela va des fréquentes remarques sur un habillement jugé trop ceci ou pas assez cela, telles que nous en avons entendu ces derniers mois notamment quand nous avons parlé de la laïcité dans le parlement, jusqu'à l'agression physique. Différentes en degrés de gravité, ces violences forment un continuum qui dit aux femmes que leur présence en politique n'est soi-disant pas normale et qu'elles n'y sont pas les bienvenues. Ces violences ont des répercussions, évidemment, puisqu'elles rendent plus difficile le recrutement des femmes acceptant de s'engager dans des fonctions politiques; cela aussi a déjà été évoqué.

Certes, on nous dira que les mœurs évoluent. Oui, c'est vrai – encore heureux! Mais elles n'évoluent pas d'elles-mêmes. Elles changent, parce que certaines femmes ont enfoncé et continuent d'enfoncer des portes afin de créer de l'espace pour les suivantes. Les mœurs changent, parce que des mesures actives sont prises pour lutter contre le sexisme, à l'instar de celles proposées par le projet de délibération PRD-222 et l'amendement général.

Ensemble à gauche aurait évidemment préféré que nous allions au-delà des mesures incitatives qui, dans nombre de cas, montrent leurs limites. Comme le souligne le rapport déjà mentionné, il est déjà d'une importance cruciale, pour lutter contre ces violences, de nommer les pratiques qui ne sont pas tolérées et de désigner des moyens auxquels on peut faire recours. C'est ce que fait le projet de délibération PRD-222, que nous soutiendrons avec l'amendement général proposé. (*Applaudissements.*)

M^{me} Albane Schlechten (S). Je me permets de répondre, parce que j'ai été mise en cause. Tout d'abord, Monsieur le président, vous transmettez à M. Eric Bertinat qu'il est bien mignon... mais que ma vie personnelle, relationnelle ou sexuelle – allons-y! – avec les hommes et avec les femmes se passe très bien! Tout va bien, je vous rassure là-dessus! Cela étant dit, avec M. Bertinat et M^{me} Rouillet ce n'est apparemment pas trop ça, ce soir... Mais ma foi, on ne peut pas plaire à tout le monde! Sans doute que, sur ces questions-là, c'est réciproque.

Venons-en maintenant à notre débat. En fait, Monsieur Bertinat, vous avez malheureusement lancé ce que notre texte évite: la guerre des sexes. On n'est pas ici dans une guerre des sexes; nous ne disons pas qu'il faut de la délation et nous ne sommes pas des fascistes – puisque vous m'avez traitée de fasciste, je vous rassure aussi là-dessus: j'ai toujours mes convictions politiques, tout va bien! Le projet de délibération PRD-222 ne vise pas à opposer des gens, à faire de la délation ou à sanctionner, puisque nous avons enlevé les sanctions dans notre amendement général. Il nous semblait étrange, à nous aussi, que le bureau du Conseil municipal sanctionne ses propres collègues; il aurait alors été juge et partie, ce qui aurait mis cette enceinte dans une situation délicate.

D'où l'intérêt de faire appel à un organe extérieur. C'est une possibilité qui sera discutée et négociée, puis mise en place par le bureau. Mais ce que je souhaite, c'est que nous ayons le moins possible besoin de faire appel à cet organe. Je le souligne, puisque les coûts sont si importants pour vous, à droite. Nous espérons, en continuant à discuter sur ces questions, en créant des espaces de parole – et non pas de dénonciation, ni de confrontation – pouvoir petit à petit arriver à un parlement plus égalitaire où l'on puisse un peu mieux se dire les choses, où l'on s'interrompt moins et où l'on se manque moins de respect.

Par ailleurs, je tiens à dire quand même que, malgré le fait que je fais beaucoup recours à l'humour, le terme «camp de rééducation» me choque beaucoup, tout comme le terme «fasciste». Je trouve ça assez insultant, de là où je viens aussi. Je vous rassure donc, Monsieur Bertinat et Madame Rouillet – vous leur transmettez, Monsieur le président de séance: ces formations ne seront pas obligatoires, elles ne seront pas données dans des pays autoritaires ni en Appenzell ou je ne sais où. Elles seront données ici, par la Ville de Genève. Ce sont des formations qui existent déjà – mais qui, dans cette salle, est au courant qu'elles existent et que nous avons la possibilité de les suivre? Ce que nous demandons, c'est de pouvoir passer l'information, rappeler les horaires de ces cours, mettre des capsules vidéo et des webinaires sur le site de notre prochaine plateforme en ligne. Oh là là, quelle horreur, c'est de la propagande marxiste, fasciste... Non, je pense qu'on est vraiment là sur quelque chose de très rationnel, qui remet en cause des structures et non pas des personnes.

J'en arrive à mon dernier point. Je comprends qu'on puisse ne pas se sentir concerné. C'est tout à fait normal. Il faut faire preuve d'empathie, pour se mettre à la place des autres. Moi, j'ai peut-être aussi de la peine à me mettre à la place de certaines personnes, je le conçois tout à fait. Mais si vous n'avez jamais entendu qu'il y a des problèmes de sexisme dans ce délibératif ou dans d'autres, Monsieur Bertinat, si vous n'avez jamais lu un témoignage à ce sujet, si vous n'avez jamais eu une connaissance qui vous ait dit qu'il lui était arrivé telle ou telle chose ou qu'elle se sentait discriminée dans certaines enceintes, alors, c'est que vous ne parlez jamais avec aucune femme de votre entourage!

Projet de délibération: sexisme et violences sexuelles au parlement

Alors, je vous retourne la remarque: j'espère que vos relations avec les femmes se passent bien...

Mais enfin, comment peut-on remettre en cause cette situation? Que l'on ne partage pas les solutions à mettre en place, soit. On ne sera pas d'accord ce soir. Mais qu'on remette en question les témoignages de personnes qui ont eu le courage de dénoncer les choses qui leur sont arrivées, je trouve cela très humiliant et très violent, en fait. La violence, pour moi, c'est là qu'elle est. Je m'arrêterai là-dessus. Voilà, j'espère qu'on arrivera à un consensus sur le projet de délibération PRD-222 et sur la manière de l'appliquer. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Luc von Arx (PDC). C'est un débat très intéressant. Avec les témoignages qu'on a entendus, on se rend bien compte de la crise des valeurs qu'on est en train de vivre. On constate – notamment dans ce parlement – un engagement des femmes de plus en plus important. La réaction dubitative de certains milieux conservatifs et conservateurs est difficile à comprendre; ils ont du mal à réagir, parce qu'ils ne se sentent pas concernés par cette problématique. Le titre du projet de délibération PRD-222, «Sexisme et violences sexuelles: pas dans mon parlement!», nous amène d'abord à nous poser une toute première question. On se dit: «Mais en quoi suis-je concerné? Je ne suis pas au courant. Y a-t-il eu quelque chose?» Cela entraîne ensuite une foule d'interrogations.

Par ailleurs, on a voulu débattre du projet de délibération PRD-222 directement sur le siège, sans passer en commission où l'on aurait pu avoir la discussion que nous menons ici aujourd'hui, ce qui aurait peut-être été intéressant. Néanmoins, cela s'est passé différemment. Personnellement, j'ai apprécié les adjonctions et les modifications apportées dans l'amendement général par les auteurs de ce texte, notamment parce qu'elles enlèvent l'aspect trop contraignant lié aux sanctions disciplinaires.

Quand une femme ou un homme ou autre se fait agresser, elle ou il doit pouvoir en parler absolument – c'est fondamental – et avoir le droit de déposer plainte. Je pense que, chaque fois que l'on a une victime en face de soi, il faut faire le nécessaire pour avancer dans cette direction.

Suite à tous les changements apportés dans l'amendement général et aux réactions assez étonnantes de certains qui ne veulent pas se sentir concernés, le Parti démocrate-chrétien soutiendra le projet de délibération PRD-222 amendé. Je répète que nous aurions souhaité une discussion en commission et peut-être une charte plus explicite, mais j'ai bien apprécié l'intervention de M^{me} Schlechten, car elle était plus nuancée. Elle a expliqué les causes de ce projet de délibération et a souligné qu'il ne s'agissait pas d'obliger qui que ce soit à suivre les formations prévues. Evidemment, il y a aussi l'aspect de l'exemplarité du Conseil municipal,

un but que l'on poursuit. On veut éliminer le sexisme... C'est un débat énorme! Je pense que la route sera très, très, très longue... mais je vous dis chapeau de commencer par un bout, Mesdames et Messieurs!

Récemment, j'ai entendu une écrivaine parler du coût de la virilité. C'est une notion extrêmement intéressante. On remarque que l'éducation des femmes et des hommes pousse toujours à développer certaines certitudes quant à la virilité et que les hommes sont pris dans un mécanisme qui les force continuellement à prouver un certain nombre de choses. Ce n'est pas une question de testostérone – d'ailleurs, il existe aussi une testostérone au féminin! Non, il s'agit vraiment d'un concept de virilité. Les hommes qui sont pris dans ces schémas-là provoquent des coûts à cause de la violence et de leur acharnement à montrer qu'ils sont les plus forts, les plus brillants, les meilleurs, les plus compétitifs.

Je terminerai en revenant à ce parlement. Oui, nous essaierons de montrer l'exemple et d'être beaucoup plus communicatifs. Pour conclure sur une note positive, je trouve que, depuis le début de cette législature, nous avons des débats de commission beaucoup plus proactifs et plus respectueux entre hommes et femmes. Il y a eu beaucoup moins de dérapages que lors de la législature précédente. (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M. Pascal Holenweg (S). J'ai l'impression qu'il n'est pas nécessaire de haranguer cette salle pour que les enjeux de la discussion soient compris de tout le monde. Il nous manquait Sacha Guitry... Je remercie Daniel Dany Pastore de nous avoir sorti Sacha Guitry de son tombeau comme référence dans un débat sur le sexisme. C'est effectivement une référence assez incontournable...

Et puis, on va laisser nos charmants collègues Bertinat et Roulet fâchés, dans l'espèce de déni de réalité qu'ils ont exprimé tout à l'heure. Eux vivent et agissent dans un Conseil municipal totalement coupé de la société. Pour eux, les maux qui traversent la société, les comportements qui minent la société ne pénètrent pas dans cette salle. Le racisme, c'est dehors! Le sexisme, c'est dehors! L'inculture, c'est dehors! Les comportements condamnables, c'est dehors! Nous sommes ici dans une espèce de bocal totalement aseptisé, où les comportements que nous avons les uns avec les autres ne peuvent souffrir aucune critique. Nous sommes des êtres parfaits, quelque chose entre les anges et les ornithorynques... Une espèce vivante difficilement descriptible, parce qu'elle est totalement préservée de tous les comportements que pourrait condamner une motion contre le sexisme

Projet de délibération: sexisme et violences sexuelles au parlement

ou contre le racisme. Bref, chères et chers collègues, nous sommes parfaits! Au point qu'on se demande si nous sommes même sexués... (*Rires.*)

Je vous invite d'abord à lire le texte de l'amendement général qui nous est soumis ici. Contrairement à ce qu'avait l'air de suggérer M^{me} Roulet...

Le président. Monsieur le conseiller municipal, je vous rappelle juste le port du masque.

M. Pascal Holenweg. Oui! Contrairement à ce que semblait suggérer M^{me} Roulet au tréfonds de son désespoir, l'adoption du projet de délibération PRD-222 ne coûtera rien du tout à la Ville. Contrairement à ce qui a été dit aussi, on ne vote pas sur les considérants, mais seulement sur les invites – celles de l'amendement général, en l'occurrence. Nous n'imposons rien à personne, nous proposons des formations. Vous pouvez partir du principe que ces formations sont parfaitement inutiles, Mesdames et Messieurs de la droite. Certaines interventions de tout à l'heure me font penser qu'elles sont, au contraire, indispensables...

Enfin, on va voter d'abord sur l'amendement général, qui règle le problème des sanctions. En effet, les sanctions concernant les comportements sexistes sont prévues par le règlement du Conseil municipal et il n'est pas indispensable d'y ajouter quoi que ce soit. Mais examinons ce qui est proposé dans le projet de délibération tel qu'amendé. C'est une sorte d'engagement collectif du Conseil municipal, dans la mesure où il est conscient que les maux qui traversent la société et que j'évoquais tout à l'heure peuvent aussi, éventuellement, le traverser lui. Dans l'espèce de bocal aseptisé où croient vivre certains, il peut y avoir des brèches qui laissent passer des comportements racistes, xénophobes ou sexistes.

Nous prenons l'engagement, nous, de combattre ces comportements et d'essayer d'éviter de les avoir – ou si nous les avons, d'essayer d'éviter qu'ils ne se reproduisent. On peut partir du principe qu'ils ne se sont jamais produits, qu'ils ne se produisent jamais et qu'ils ne se produiront jamais. Là, on est dans quelque chose qui relève moins du débat politique que de la psychiatrie: ça s'appelle le déni de réalité.

L'opposition même que suscite ce projet de délibération le rend parfaitement légitime. S'il était aussi décalé que cela par rapport à la réalité, on n'aurait pas à entendre ici les réactions hargneuses que suscite la simple proposition faite au Conseil municipal de la Ville de Genève d'éviter d'être le lieu de comportements sexistes ou d'éviter – parce que cela pourrait aussi être le cas – d'être le lieu de comportements racistes. Si ce projet de délibération était aussi insignifiant que certains pourraient le penser, on ne voit pas pourquoi il susciterait les réactions qu'on a entendues tout à l'heure.

Il ne s'agit évidemment pas de rééduquer qui que ce soit – encore que le besoin pourrait s'en faire sentir, mais nous sommes opposés au moyen évoqué. Je rappelle à M. Bertinat, au passage, que les camps de rééducation ont été catholiques bien avant d'être communistes.

Notre collègue Uzma Khamis Vannini a cité tout à l'heure un poème de Ronsard. Je me permettrai de conclure en citant un autre poème, rendu célèbre par une conférence de presse du président Pompidou, il y a une quarantaine d'années. C'est un poème de Paul Eluard, qui parle des violences exercées sur les femmes tondues à la Libération par les résistants de la dernière heure. Ceux-ci, s'étant retrouvés dans la nécessité de prouver qu'ils étaient résistants – parce qu'ils ne l'étaient que depuis le 7 juin 1944, au lieu d'avoir combattu les Allemands –, se sont acharnés sur les femmes. Le poème est devenu célèbre grâce à la conférence de presse de Georges Pompidou, mais il résume bien ce qu'on peut entendre par le terme sexisme: le comportement de certains hommes à l'égard de certaines femmes. Je vous rappelle d'ailleurs, Mesdames et Messieurs, que le projet de délibération PRD-222 ne parle pas d'un sexisme dont seuls les hommes seraient coupables. Le poème de Paul Eluard s'intitule «Comprenne qui voudra». Je vous le cite:

«Comprenne qui voudra
Moi mon remords ce fut
La malheureuse qui resta
Sur le pavé
La victime raisonnable
A la robe déchirée
Au regard d'enfant perdue
Découronnée défigurée
Celle qui ressemble aux morts
Qui sont morts pour être aimés

Une fille faite pour un bouquet
Et couverte
Du noir crachat des ténèbres

Une fille galante
Comme une aurore de premier mai
La plus aimable bête

Souillée et qui n'a pas compris
Qu'elle est souillée
Une bête prise au piège
Des amateurs de beauté

Et ma mère la femme
Voudrait bien dorloter

Cette image idéale
De son malheur sur terre.»

Quitte à citer un poème, je préfère celui de Paul Eluard aux âneries de Sacha Guitry. (*Applaudissements.*)

M^{me} Oriana Brücker (S). La prochaine fois que je donnerai un cours sur le harcèlement sexuel, je commencerai par demander aux étudiants de visionner la séance du Conseil municipal de la Ville de Genève du 10 mars 2021! Vu les discours – surtout ceux de la droite – que nous avons entendus tout à l’heure, comme l’a dit le conseiller municipal Pascal Holenweg, il est clair que l’on a affaire à des personnes déconnectées de la réalité. Mais surtout, quand on entend ces discours-là, on voit bien que c’est nous, au Conseil municipal, qui avons besoin de toutes les mesures proposées dans le projet de délibération PRD-222. Dire que notre Conseil municipal n’est pas concerné par des cas de sexisme, de harcèlement sexuel ou de violences basées sur le genre, c’est, au mieux, faire preuve de naïveté et, au pire, de déni.

M^{me} la présidente Albane Schlechten a rappelé quelques chiffres: en 2016, l’Union interparlementaire (UIP) a mené une étude dans les parlements de 39 pays qui a révélé que le sexisme et la violence fondée sur le genre, qu’elle soit physique ou psychique – et qui s’exerce aussi en ligne – sont des problèmes universels et systémiques dans le monde parlementaire. Les parlements ne sont pas des mondes à part. En 2017, à la suite de l’affaire Buttet, plusieurs conseils nationaux avaient révélé avoir été victimes de comportements inappropriés au sein du Parlement fédéral. En l’absence de mesures de prévention, c’est la loi du silence qui s’installe. Mais ces situations finissent par sortir dans la presse ou sur les réseaux sociaux sous forme de scandales, ce que les affaires de la Radio Télévision Suisse (RTS) ont bien démontré. Personnellement, je ne suis pas sûre que le Conseil municipal de la Ville de Genève ait besoin de ses propres scandales et de son propre hashtag Me Too...

J’ai mentionné le fait qu’il m’arrive de donner des cours sur le harcèlement sexuel. J’ai alors devant moi des classes remplies de jeunes adultes qui sont très attentifs, très participatifs, et qui ont plein de questions. Pourquoi? Parce que le problème du harcèlement sexuel et des violences fondées sur le genre concerne tout le monde et que le besoin de comprendre comment les prévenir est actuel et réel.

Le but de ces formations, contrairement à ce que s’imagine M. Bertinat, n’est pas du tout d’instaurer des tribunaux, de définir qui est la victime et de dénoncer ou de juger le bourreau. Pas du tout! Ce qu’on fait pendant ces formations, c’est bien l’inverse, c’est-à-dire qu’on apprend à identifier, à définir et à décrire des situations. Il faut distinguer le simple flirt, qui est consensuel,

qui fait plaisir à tout le monde et qui augmente notre estime de chacun, d'autres situations où il y a des actes ou des mots qui sont vécus comme importuns, parce qu'ils ne prennent pas en compte la volonté de l'autre ou qu'ils sont proposés en contrepartie d'avantages ou de promotions. En ce qui concerne le sexisme, le harcèlement et les violences basées sur le genre, c'est le ressenti de la personne concernée qui permet de définir si l'acte est importun ou pas.

Messieurs-dames les conseillers municipaux, nous sommes actuellement dans une société qui doit apprendre à dire le ressenti, à écouter le ressenti, à écouter la volonté des personnes et à prendre en compte le consentement comme mesure de nos relations. Les débats actuels sur la révision des dispositions pénales en matière d'infractions sexuelles et autour de la prise en compte ou non de l'absence de consentement dans la définition du viol démontrent la nécessité de faire évoluer les institutions au rythme de notre temps. Nous sommes en train d'aller vers cette société-là, où c'est justement le consentement qui est pris en compte et qui est entendu dans les organisations et les entreprises.

En vertu de l'article 6 de la loi sur le travail (LTr), c'est l'employeur qui doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'intégrité personnelle des travailleurs. Or nous, les conseillers municipaux, nous n'avons pas d'employeur. Nous sommes donc bel et bien obligés de nous autodiscipliner. En acceptant les mesures que propose le projet de délibération PRD-222, nous ne faisons que notre devoir, c'est-à-dire – je cite ici Jean-Jacques Rousseau – «nous donner à nous-mêmes nos propres lois et les respecter». C'est la définition de la liberté.

L'étude de l'Union interparlementaire que j'ai mentionnée tout à l'heure a démontré que le sexisme, le harcèlement et la violence basée sur le genre dans les parlements ont, je cite, «des effets négatifs sur la santé physique et psychologique des personnes concernées. Ils ont également des répercussions sur la qualité et l'efficacité du travail parlementaire et, par conséquent, des politiques publiques.» Moi, je pense que nous ne pouvons pas sous-estimer le fait que les mots ou les gestes discriminatoires perçus comme importuns peuvent avoir un effet sur la qualité de notre activité.

Nous sommes en 2021, année où nous célébrons une série d'avancées liées à l'égalité entre femmes et hommes. En février, à l'occasion des 50 ans de l'introduction du suffrage féminin et du droit d'éligibilité au niveau national, nous avons entendu plusieurs témoignages de femmes élues. Certaines l'ont bien dit: être élues ne suffit pas. Il faut encore introduire une culture du respect, de l'égalité et de la parité. Les mesures préconisées par le projet de délibération PRD-222 sont un pas de plus vers l'introduction de cette culture du respect.

Le président. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Oriana Brückner. Je terminerai en disant que les débats de ce soir ont bien démontré que nous avons besoin de faire ce pas de plus. (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Monsieur le président de séance, vous transmettez à qui de droit: alors que nous sommes en train de parler de questions de respect, une personne au sein de ce parlement a osé dire qu'il ne fallait pas partir en vacances avec moi! Et pourquoi? Tout simplement parce que j'ai relevé que le contexte du Parlement européen, où l'on a 800 parlementaires qui se réunissent au cours de quatre sessions d'une semaine dans une ville qui n'est peut-être pas la leur, est fort différent de notre situation. Si vous ne voulez pas admettre, Mesdames et Messieurs, que quand une armée se déplace à l'étranger ou simplement quand des gens sont loin de chez eux, de leur compagnon ou compagne, femme ou mari et autres il y a parfois des comportements différents, alors, je ne sais pas dans quel monde vous vivez!

On a entendu ensuite M. Holenweg, pour ne pas le nommer, revendiquer l'étendard de la clairvoyance, de l'intelligence et de la raison bien utilisée. Cela veut dire, pour lui, que ceux qui contestent l'utilité du projet de délibération PRD-222 sont dans le déni de réalité... Plus grave encore: il a poursuivi en disant que ce déni de réalité relevait de la psychiatrie. Rendez-vous compte, Mesdames et Messieurs! On est en train de parler de respect et de dire qu'il faudrait instaurer une culture du respect – et si nous n'adobons pas vos textes, nous sommes bons pour l'asile? Ce n'est même plus devoir suivre des formations, on va nous enfermer à l'asile!

Je crois que le projet de délibération PRD-222 pose un problème. Je ne conteste pas certains propos qu'a pu tenir M^{me} Schlechten: évidemment qu'il y a des discriminations envers les femmes, évidemment que les femmes sont plus souvent interrompues, évidemment qu'elles sont moins entendues, évidemment qu'elles se vendent moins bien pour avoir de beaux postes. On n'est pas dans un monde en dehors du monde, dans ce parlement! Mais ce que je conteste, quant à moi, c'est que vous vouliez instaurer des règlements ad hoc alors que nous ne sommes pas dans une enclave et que nous dépendons d'une loi avec une jurisprudence. S'il y a infraction, eh bien, il y a sanction prévue par la loi.

Une fois encore, j'aimerais revenir sur cette manie que vous avez de sortir les situations de leur contexte. Vous comparez ici deux choses qui ne sont pas comparables. Je ne pense pas que notre parlement soit comparable au Parlement européen. Je ne crois pas non plus qu'il soit normal d'aller déboulonner des statues d'hommes célèbres du XIX^e siècle qui, par malheur, ne connaissaient pas encore l'ADN. A cette époque, on faisait des études de phrénologie. Ils étaient donc de leur époque, que voulez-vous! Ne croyez-vous pas que, quand le *Mémorial* de la

Projet de délibération: sexisme et violences sexuelles au parlement

Ville de Genève sera étudié, plus tard, il y aura des gens qui se bidonneront en se disant: «Mais c'est ahurissant, ce qu'ils ont pu énoncer!»? Alors, soyez un peu plus dubitatifs par rapport à vos arguments!

Nous sommes ici dans un parlement pour nous occuper des affaires de la Ville, nous ne sommes pas dans un café du Commerce en train de parler des problèmes du monde, du sexisme, des femmes... Nous avons à gérer les affaires de Genève! Or vous nous sortez un projet de délibération contestable – j'ai déjà parlé de l'incongruité de ses considérants – avec des articles dont pas un ne tient la route, y compris dans l'amendement général.

L'article premier du projet de délibération PRD-222 amendé demande de «renforcer les politiques internes au sein du Conseil municipal visant à éliminer le sexisme...», bla bla bla... On ne sera pas contre, ça veut tout dire et rien dire!

L'article 2 demande «de mettre à la disposition de l'ensemble des membres du délibératif un dispositif de «personne de confiance» externe validé par le bureau du Conseil municipal». Je vous l'ai dit: cela existe depuis 2017! Ce groupe de confiance existe, c'est une structure indépendante à laquelle la Ville est reliée. Il est même tellement bien conçu qu'il se compose d'une multitude de personnes: il y a des juristes, un avocat, un médiateur, un psychologue, un spécialiste des ressources humaines. Mais non! Vous, qu'est-ce que vous demandez? De mettre à la disposition du délibératif une personne de confiance externe. Moi, j'ai l'impression qu'il y a quelqu'un qui veut se trouver un job et qui veut venir moraliser le parlement...

L'article 3 demande de «proposer des formations sur ces questions à l'ensemble des personnes qui s'engagent au sein du Conseil municipal». Je vous ai dit aussi que ces formations existaient déjà! C'est tout de même grave, de proposer ça! Quand on rédige des motions ou des projets de délibération, on étudie un tout petit peu en amont ce qui est fait et ce qui existe déjà, de manière à respecter le contribuable qui n'a peut-être pas envie de payer incessamment des impôts toujours plus élevés pour vous entendre bavarder sur des thèmes actuels, Mesdames et Messieurs de la gauche. Nous devons nous occuper des affaires de la Ville! Ces formations existent, je vous ai dit qu'elles étaient nombreuses... Je ne sais plus où j'ai marqué le chiffre, mais je pense que je vais le retrouver...

Le président. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale.

Mme Michèle Roulet. Il y a 134 formations! Je vous invite à consulter le programme des formations continues offertes par la Ville de Genève. J'ajoute que non seulement il y a 134 formations...

Le président. Madame la conseillère municipale, vous devez conclure, vous avez épuisé votre temps de parole.

M^{me} Michèle Roulet. Je conclus. Il y a aussi des formations externes auxquelles tout le monde a droit. Voilà! Ces projets de délibération qui ne sont qu'une perte de temps, il faut les mettre à la corbeille! Le Parti libéral-radical dira non au PRD-222!

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne vais pas en rajouter trois kilos, parce que je pense que l'essentiel a été dit. Il me semble que ce débat est assez symptomatique: de notre côté de l'hémicycle – ceux que vous qualifiez comme étant de droite, encore que le Mouvement citoyens genevois ne soit ni de droite ni de gauche – c'est le silence; et de l'autre côté, on applaudit à tout rompre en croyant que ce qui est dit est vraiment parole d'Évangile! J'aimerais rappeler que oui, on doit avoir une culture du respect – mais ce n'est pas avec ce projet de délibération qu'on avancera dans ce domaine. Je ne crois pas qu'il puisse changer quoi que ce soit.

Moi aussi, ça fait longtemps que je siège dans ce parlement, puisque j'y suis entré en 1979. Peut-être faut-il que je change de lunettes et d'oreilles, mais je n'ai rien vu, rien entendu. Je ne crois pas qu'il y ait eu ici des cas de sexisme ni de violences sexuelles – ou si c'est le cas, eh bien, donnez-nous des exemples! Citez des noms, pour que les personnes coupables puissent être dénoncées, le cas échéant, si vous pensez que c'est si dramatique. Moi, je ne crois pas que ça le soit. Je n'ai pas vu ça.

D'ailleurs, on pourrait aussi se dire la chose suivante, finalement: peut-être qu'un homme pourrait être harcelé par une femme ou par un autre homme! Vous qui prônez l'égalité pour les LGBTIQ+ – j'en passe, et des meilleures! –, sachez que ça pourrait aussi arriver. Mais de ça, vous n'en parlez pas, hein! Pas un mot là-dessus! Je crois que vous faites fausse route dans ce domaine.

Qui plus est, comme M^{me} Roulet vient de vous le rappeler, les formations mentionnées dans le projet de délibération PRD-222 existent déjà dans le programme des formations continues de la Ville de Genève. Les conseillers municipaux ont la possibilité de s'y inscrire. Par conséquent, nous avons cette liberté. Je ne vois pas non plus pourquoi il faudrait créer un nouvel organe de contrôle avec une personne de confiance, alors que cela existe déjà. Je crois aussi que la comparaison faite avec l'étude menée par le Parlement européen est absolument inutile et aucunement significative. On n'est pas dans ce cadre-là en Ville de Genève.

Je le répète: quant à moi, je n'ai pas vu de cas de sexisme ou de violences sexuelles ici. S'il y en a eu, alors, dénoncez-les, Mesdames et Messieurs de la gauche! Dites-le! Mais je ne crois pas que ce soit le cas. Je suis désolé, ce n'est pas ainsi qu'on créera une culture du respect entre les êtres humains qui se croisent dans cette enceinte.

Cela fait bientôt une heure que nous débattons de cette problématique interne au Conseil municipal, alors qu'on est payés pour essayer de régler les problèmes de la Ville de Genève! Vu ce que vivent aujourd'hui les citoyens de notre canton et de notre ville, mais aussi de ce pays et même de ce monde, qui souffrent à cause de tout ce qui se passe avec le Covid-19, la crise sanitaire, la crise économique et la crise sociale, il me paraît prioritaire de s'occuper plutôt de ces personnes-là que de notre microcosme du Conseil municipal. Nos 80 personnes ne sont qu'une infime partie de la population.

Enfin, il faudrait que le projet de délibération PRD-222 s'applique aussi au Conseil administratif! Il y a peut-être des problèmes de sexisme là aussi, à vous en croire, Mesdames et Messieurs de la gauche. Je crois que vous êtes à côté de la réalité. Ce projet de délibération n'a pas de sens, de toute manière il ne réglera rien et le Mouvement citoyens genevois ne le votera pas!

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Il faut quand même que quelqu'un lise le projet de délibération PRD-222 selon l'amendement général! J'ai l'impression qu'on parle beaucoup dans le vide. Quelqu'un a-t-il lu ce projet de délibération amendé mot à mot? Je vais le faire.

L'article premier demande «de renforcer les politiques internes au sein du Conseil municipal visant à éliminer le sexisme, le harcèlement et les violences fondées sur le genre». L'article 2 demande «de mettre à la disposition de l'ensemble des membres du délibératif un dispositif de «personne de confiance» externe validé par le bureau du Conseil municipal». Mesdames et Messieurs, je vous rappelle juste qu'au bureau la majorité n'est pas la même que celle du Conseil municipal, d'accord? L'article 3 demande «de proposer des formations sur ces questions à l'ensemble des personnes qui s'engagent au sein du Conseil municipal». Il s'agit bien de proposer des formations, on n'oblige personne à les suivre! Mais proposer, c'est déjà trop, pour certaines mentalités! Vous voyez bien d'où on part, quand même! L'article 4 demande «de diffuser les actions de communication et de sensibilisation développées en Ville de Genève ou par d'autres institutions». Il s'agit juste de diffuser ce qui existe déjà, afin que nous puissions en bénéficier.

On a beaucoup parlé. De nombreuses personnes ici s'élèvent contre ce texte qui est hyper-limpide et hyper-léger. Ce n'est qu'une sensibilisation. Plusieurs

Projet de délibération: sexisme et violences sexuelles au parlement

intervenants ont évoqué la possibilité de déposer plainte s'il se passait quelque chose. Je vous rappelle juste qu'on reste des politiciens! On a l'air d'être un peu comme des joueurs de tennis, mais non! On est des politiciens! De ce fait, on doit savoir qu'en politique pénale il y a une première étape qui s'appelle la prévention. Après, il y a la sanction. Et enfin, il y a la réhabilitation. Nous demandons ici, en termes de prévention, de mettre sur pied une sensibilisation à la question du sexisme et des violences sexuelles.

Notre collègue M. Sormanni a parlé des préoccupations internes de ce parlement, alors que le Covid-19 sévit et que tout le monde le subit. Eh bien, je peux vous dire que certaines personnes le vivent à coups de poing, le Covid-19! En effet, les violences domestiques ont augmenté avec le confinement. Les chiffres qui le démontrent viennent des statistiques officielles en Suisse.

D'autres ont affirmé que l'application du projet de délibération PRD-222 engendrerait des coûts. Ce ne sera pas le cas! On vous l'a déjà expliqué: ce sont des structures qui existent déjà, il s'agit juste de les promouvoir pour faire de la prévention.

En revanche, notre collègue von Arx a parlé du coût de la virilité. Le sexisme ambiant est hélas majoritaire pour l'instant, on le voit dénonciation après dénonciation. Mais les mesures de prévention peuvent améliorer la situation, il n'y a pas que la dénonciation pour y parvenir! Le sexisme a un coût pour les hommes aussi: il se traduit par des injonctions à être virils, à se fondre dans un certain moule imposé par quelques-uns. Cela se passe même au sein d'un parlement de 80 personnes. Quelqu'un a parlé d'un devoir d'exemplarité; il ne s'agit pas de cela! Il s'agit d'un devoir de prévention pour que les quelques personnes qui dysfonctionnent ne prennent pas le dessus, ne minimisent pas la violence et ne traitent pas de menteuses celles qui se sont exprimées ici et qui ont dénoncé certains comportements même au sein de ce parlement. C'est pourquoi les Verts soutiendront le projet de délibération PRD-222 avec l'amendement général. (*Applaudissements.*)

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je dois dire que j'ai été un peu choqué par certains propos, au cours du débat auquel nous venons d'assister. Devant ceux et celles qui nous regardent à la télévision, j'aimerais présenter des excuses pour certains propos... (*Vives réactions dans la salle.*) ...certains propos que je considère comme déplacés et fondés sur des clichés totalement désuets. Mesdames et Messieurs, il faut ne pas faire de distorsion de la réalité. Vous le savez très bien: dire qu'il n'y a pas eu de violences dans notre parlement, c'est une forme ultime de déni de la réalité.

Puisque vous y tenez, Monsieur Sormanni, je vais vous rappeler quelques faits. Pour ma part, je me souviens d'avoir vu M^{me} Vera Figurek devoir cesser

de parler alors qu'elle avait pris la parole, parce que des conseillers municipaux n'arrêtaient pas de l'interrompre et de s'en prendre aussi à son physique. Je m'en souviens très bien, je venais d'arriver dans ce parlement. Bien sûr que ce genre de dérapages et de violences ont existé! Vous le savez très bien, vous y avez assisté comme moi – ou alors, vous avez une mémoire très sélective!

On a même eu le cas d'un conseiller municipal – il n'est plus parmi nous aujourd'hui et a été exclu de son parti, je ne donnerai pas de nom – qui a tenu des propos malveillants sur les vocalises d'une conseillère municipale, parce qu'elle montait trop dans les aigus, selon lui. Bien sûr que cela existe! Bien sûr qu'il y a régulièrement des gestes déplacés! Cela se passe parfois hors micro, comme aujourd'hui – heureusement ou malheureusement – parce qu'on a un peu honte... Justement, la honte commence à changer de camp grâce au mouvement féministe, parce que les femmes se sont organisées. Aujourd'hui, la honte ne doit plus être chez les victimes, mais chez les agresseurs. C'est extrêmement important!

Je trouve que le projet de délibération PRD-222, qui met l'accent sur les éventuelles agressions pouvant survenir dans ce parlement, va dans le bon sens. Je le répète, ce n'est pas aux victimes d'avoir honte, mais évidemment à leurs agresseurs. Il ne faut pas non plus simplifier ni caricaturer la position des adversaires. Plusieurs études ont été menées sur cette problématique, Mesdames et Messieurs, je vous ai d'ailleurs distribué assez récemment un rapport intitulé «Genève, une ville égalitaire?» sur les agressions qui se déroulent dans l'espace public, mais aussi en marge de l'espace public.

J'ai entendu certains intervenants dire: «Ne nous occupons pas des affaires du monde.» Mais nous sommes le monde! Pensez-vous que ce parlement soit dans une bulle hors de toute réalité? Bien sûr que nous sommes nourris d'un certain nombre de clichés et d'acquis de notre éducation. C'est évident! Cela dit, je me réjouis avec vous que ce parlement semble aujourd'hui plus respectueux, comme l'a signalé M. von Arx. Il faut continuer dans ce sens! Il faut aller encore plus loin! Je crois qu'il est aussi plus respectueux grâce à la présence plus forte des femmes. C'est parce que les femmes se sont battues et qu'elles acquièrent maintenant leur place – largement méritée – au sein de ce parlement que nous sommes certainement un peu plus respectueux que nous ne l'avons été dans le passé.

J'aborderai un dernier point, si vous me le permettez. Il y a des propos qui m'ont choqué – c'est pour cela que j'ai commencé mon intervention par des excuses – parce qu'ils dénotent un manque de reconnaissance des victimes. Nous ne pouvons quand même pas leur refuser le droit d'être reconnues en tant que victimes! Ça, c'est fort de café, passez-moi l'expression!

Aujourd'hui, ce ne sont pas les hommes qui sont victimes du harcèlement de rue et des violences conjugales. Les stratégies d'évitement adoptées par les femmes pour traverser l'espace public parce qu'elles ne s'y sentent pas en sécurité – je vous

Projet de délibération: sexisme et violences sexuelles au parlement

ai fourni un rapport là-dessus – ne concernent pas les hommes. Nous sommes bien à l’aise, nous, dans l’espace public. Ce sont les femmes qui doivent adopter ces stratégies d’évitement! Cela veut dire que nous avons un problème avec la masculinité telle qu’elle est représentée dans notre société, nous devons y réfléchir.

Le projet de délibération PRD-222 contribue à cela, Mesdames et Messieurs. Je peux admettre qu’il ne plaise pas à certains, mais nier le problème et la nécessité d’agir va à rebours du bon sens et de notre responsabilité. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles est l’un des axes forts de notre politique municipale. La promotion de l’égalité entre femmes et hommes aussi, et elle le restera. Nous devons faire preuve de respect dans nos mots, nos gestes et nos regards. Voilà pourquoi je me réjouis que vous votiez ce projet de délibération. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Nous arrivons au terme de notre débat, qui a fait couler beaucoup, beaucoup, beaucoup de salive... (*Rires.*) Nous passons maintenant au vote, en commençant par l’amendement général.

Mis aux voix, l’amendement général du Parti socialiste et des Verts est accepté par 46 oui contre 18 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 48 oui contre 20 non (2 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 2, de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – de renforcer les politiques internes au sein du Conseil municipal visant à éliminer le sexisme, le harcèlement et les violences fondées sur le genre.

Art. 2. – de mettre à la disposition de l'ensemble des membres du délibératif un dispositif de «personne de confiance» externe validé par le bureau du Conseil municipal.

Art. 3. – de proposer des formations sur ces questions à l'ensemble des personnes qui s'engagent au sein du Conseil municipal.

Art. 4. – de diffuser les actions de communication et de sensibilisation développées en Ville de Genève ou par d'autres institutions.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive. (Applaudissements.)

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous souhaite bon appétit, Mesdames et Messieurs. Nous reprendrons nos travaux à 20 h 30.

Séance levée à 19 h 30.

SOMMAIRE

1. Exhortation	5492
2. Communications du Conseil administratif	5492
3. Communications du bureau du Conseil municipal	5492
4. Questions orales	5492
5. Interpellation orale du 25 novembre 2020 de M. Rémy Burri: «La Fondation Genève – cité de refuge mérite de la transparence!» (IO-315)	5503
6. Projet de délibération du 27 mars 2019 de M ^{mes} et MM. Jannick Frigenti Empana, Albane Schlechten, Martine Sumi, Maria Vittoria Romano, Ahmed Jama, Pascal Holenweg, Corinne Goehner-da Cruz, Maria Casares, Christiane Leuenberger-Ducret, François Mireval, Ulrich Jotterand, Régis de Battista, Sara Petraglio, Luis Vazquez, Olivier Gurtner, Taimoor Aliassi, Christina Kitsos, Emmanuel Deonna, Uzma Khamis Vannini, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Laurence Corpataux et Marie-Pierre Theubet: «Sexisme et violences sexuelles: pas dans mon parlement!» (PRD-222). Troisième débat	5505
7. Propositions des conseillers municipaux	5530
8. Interpellations	5530
9. Questions écrites	5530

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci